

DEC22237DAJ

**Décision du 18 mars 2022 portant prolongation du mandat de M. Philippe HINSINGER en qualité de
Chef du Département AGROECOSYSTEM**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 21 mars 2018 portant nomination de M. Philippe HINSINGER en qualité de Chef du Département « Environnement et Agronomie » pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, M. Philippe HINSINGER, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est prolongé dans ses fonctions de Chef du Département AGROECOSYSTEM.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, M. Philippe HINSINGER, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'unité UAR1155 AgroEcoSystem - Département agronomie et sciences de l'environnement pour les agroécosystèmes.

Fait à Paris, le 18 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

